

Le gouvernement renonce à limiter la liberté d'installation des médecins

LE MONDE | 25.10.07 | 14h42 • Mis à jour le 25.10.07 | 14h42

Le gouvernement a cédé aux internes des hôpitaux et aux jeunes médecins. Il a renoncé à toute tentative de discussions visant à limiter l'installation de généralistes et de spécialistes dans les zones où ils sont déjà sur-représentés. Alors que 20 000 étudiants, selon les organisateurs - 10 000 selon la police -, manifestaient, mercredi 24 octobre, à Paris, un accord était négocié au ministère de la santé qui devrait mettre fin à quinze jours de grève dans les services.

Sans attendre son examen imminent à l'Assemblée nationale, le gouvernement a accepté de réécrire l'article 33 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Initialement, le texte ouvrait la possibilité de débattre des "conditions et modalités de conventionnement en fonction de la densité de la zone d'exercice" lors des négociations conventionnelles avec l'assurance-maladie. Un premier pas, sans mesures coercitives, pour tenter de corriger les disparités géographiques et de répartition des spécialités dans les zones rurales et les banlieues.

A l'origine de cette disposition, Nicolas Sarkozy, le chef de l'Etat, s'est défendu, de remettre en cause "la liberté d'installation", l'un des piliers de la médecine libérale invoqué par les jeunes médecins. Le nouveau texte gouvernemental devrait donc supprimer toute référence au conventionnement et insister sur des mesures incitatives à l'installation. Il devrait aussi permettre d'associer les syndicats et associations de jeunes praticiens aux négociations conventionnelles ainsi qu'aux Etats généraux de la démographie médicale que Roselyne Bachelot, ministre de la santé, a promis d'organiser au début de l'année 2008.

La création de franchises médicales, autre mesure controversée du PLFSS, est par ailleurs à l'origine d'une initiative commune des secrétaires généraux des cinq syndicats, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, et FO. Ils ont écrit, mercredi, au premier ministre, François Fillon, pour lui demander de "rapporter" cette mesure qui "mettrait en cause notre système solidaire de sécurité sociale".

Michel Delberghe

Article paru dans l'édition du 26.10.07

Le Monde.fr

- » A la une
- » Le Desk
- » Opinions
- » Archives
- » Forums
- » Blogs
- » Examens
- » Culture
- » Economie
- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier
- » Emploi
- » Shopping
- » Nautisme
- » Voyages
- » Newsletters
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -60%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#)

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Avertissement légal | Qui sommes-nous ? | Index | Aide